



Tribunaux de justice sociale Ontario

Pour une justice accessible et équitable

Tribunaux de justice sociale Ontario Rapport annuel 2014-2015



Table des matières

Message du président exécutif

Message de la directrice générale

Tribunaux de justice sociale Ontario

Autorité législative

Mandat, mission et énoncé de valeurs

Points saillants des activités de TJSO

- Recrutement de membres
- Partage des bureaux de TJSO situés au centre-ville de Toronto
- Communication par courrier électronique
- Site Web
- Projet d'évaluation
- Perfectionnement professionnel
- Séries de séminaires sur les services juridiques ciblés
- Division des enfants et des adolescents
- Une remarque au sujet des Tribunaux de l'enfance en difficulté de l'Ontario (TEDO)

Statistiques relatives au volume de cas (1^{er} avril 2014 au 3 mars 2015)

Ressources humaines

Information financière

Commission de révision des services à l'enfance et à la famille

Nos activités

Autorité législative

Points saillants des activités

- Mises à jour des brochures
- Comités à effectif réduit
- Soutien à la Division des enfants et des adolescents de TJSO
- Formation du personnel

Statistiques

Normes de service

Commission de révision des placements sous garde

Nos activités

Autorité législative

Statistiques

Normes de service

Tribunal des droits de la personne de l'Ontario

Nos activités

Autorité législative

Points saillants des activités

- Nouvelle présidente associée
- Des mesures ont été prises en fonction des recommandations du rapport Pinto
- Un avertissement relatif à la nature publique des décisions a été ajouté aux formulaires
- Les audiences sont plus courtes
- De nouvelles formules de lettres pour les greffiers
- Déménagement du centre de données

Statistiques

Normes de service

Commission de la location immobilière

Nos activités

Autorité législative

Points saillants des activités

- Demandes d'expulsion de coopératives de logement sans but lucratif
- Exonération de frais
- Projet pilote sur les audiences de gestion de cas
- Les bureaux des districts de Toronto Nord et de Toronto Sud auront des séances d'audience d'une journée au lieu de séances d'une demi-journée
- Mise à jour des formulaires
- Initiatives à venir

Statistiques

- Médiations
- Révisions et appels
- Centre d'appel

Normes de service

Tribunal de l'aide sociale

Nos activités

Autorité législative

Points saillants des activités

- Nouvelle conception des brochures d'information
- Projet pilote de courrier électronique
- Vidéoconférences
- Règlement rapide des différends
- Règles du TAS
- Appels de décisions de révision quant à l'admissibilité sur le plan médical
- Formation du personnel

Statistiques

Normes de service

Annexe I - Membres de TJSO au 31 mars 2015

Message du président exécutif



Je suis très heureux de présenter le rapport annuel 2014-2015 de TJSO. En tant que président exécutif, je suis extrêmement fier des centaines d'employés et membres dévoués qui travaillent chaque jour pour fournir aux utilisateurs de TJSO des services judiciaires fondés sur la loi et la procédure. Notre détermination à être chefs de file dans le milieu de la justice administrative a fait de nous une organisation qui se distingue par son sens de l'innovation et de la collaboration et où la vitalité, l'intelligence et le professionnalisme est remarquable.

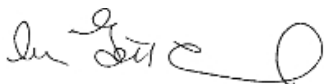
J'utilise le mot « remarquable » à la fois avec conviction et fierté. C'est une époque difficile tant pour les institutions publiques que pour les personnes qui y travaillent à fournir des services essentiels à nos collectivités. Et c'est encore plus difficile pour les nombreuses personnes qui doivent se battre au quotidien contre la pauvreté, les handicaps et l'exclusion sociale. Malgré tout, les employés de TJSO et ses membres se sont montrés à la hauteur de la situation. Qu'il s'agisse d'aider des gens à connaître la procédure, ainsi que leurs droits et responsabilités; de traiter ou de juger, y compris dans le

cadre d'une médiation, presque 100 000 demandes et appels par année; de lancer une nouvelle technologie qui améliore l'accès à nos services; ou de participer avec des partenaires du secteur de la justice à la réalisation d'initiatives novatrices, le personnel et les membres de TJSO croient à l'importance de leur travail et cherchent continuellement des façons d'améliorer les choses.

Dans la plupart des domaines, nous avons été en mesure de maintenir ou d'accroître nos normes de service en 2014-2015. Nous encourageons le recrutement, le développement de carrière et le perfectionnement

professionnel et cela nous a permis de continuer à accroître les capacités et l'excellence. Nous nous sommes préparés à lancer des systèmes de dépôt électronique et d'inscription au rôle en ligne à la CLI, avons élargi le programme de règlement rapide du TAS, et avons organisé une première rencontre avec le groupe de parties intéressées à la Division des enfants et des adolescents. Au cours du prochain exercice, le TJSO accueillera la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels.

On parle parfois de la force du nombre. Au TJSO, ce n'est pas seulement les économies d'échelle qui nous permettent de servir nos usagers et de remplir notre mandat. C'est surtout la richesse de l'expérience, le dévouement à rendre des services publics et l'aspiration collective à toujours plus d'équité et de justice qui font progresser TJSO.



Michael Gottheil, président exécutif
Tribunaux de justice sociale Ontario

Message de la directrice générale



Je suis fier de présenter le rapport annuel 2014-2015 de TJSO. Cette année, nos tribunaux ont réglé 96 332 demandes et appels. Ce travail, qui est accompli par nos employés, médiateurs et arbitres, est au cœur de notre mandat, qui est d'offrir un processus de règlement de différends juste et accessible.

TJSO cherche constamment à s'améliorer, et l'accessibilité de nos tribunaux fait partie de nos priorités. Les coordonnateurs de l'information sur l'accessibilité de chaque tribunal apportent leur soutien aux gens qui ont besoin de diverses formes d'aide pour être en mesure de participer pleinement au processus judiciaire. Cette aide va de l'envoi postal de documents imprimés en gros caractères à la prise d'arrangements pour une vidéoconférence ou une conférence téléphonique tenant lieu d'audience ou de séance de médiation en personne, en passant par des accommodements religieux concernant les délais.

Nous parvenons aussi à rendre nos tribunaux plus accessibles en recourant à la technologie pour améliorer le service à la clientèle. Cette année, nous avons lancé un site Web plus accessible et commencé à accepter que soit versé aux dossiers une plus grande quantité de renseignements par courrier électronique, et nous collaborons avec des cliniques juridiques pour tenir plus d'audiences par vidéoconférence. Au début de l'année prochaine, nous lancerons un projet pilote de dépôt électronique à la Commission de la location immobilière et ce système permettra aux gens de déposer des documents en tout temps depuis n'importe quel endroit. Nous projetons d'étendre le dépôt électronique à toute la province durant l'été 2015.

Au sein de TJSO, nous avons lancé un calendrier en ligne où est regroupée l'information concernant les salles d'audience et de médiation des 13 établissements de TJSO et qui permet aux employés de vérifier la disponibilité de ces salles et de les réserver. Ce calendrier nous aide à tirer pleinement profit des avantages découlant du regroupement des tribunaux. En utilisant tout l'espace dont nous disposons, nous réduisons les retards dans la tenue de médiations et d'audiences, ainsi que les frais de location de salles autres que celles de TJSO.

Au Tribunal des droits de la personne de l'Ontario et à la Commission de révision des services à l'enfance et à la famille, nous avons réduit les retards et fait des économies en changeant la façon dont nous établissons les rôles d'audiences. À la Commission de la location immobilière, nous avons adopté une procédure de demande

et d'approbation d'exonération de frais pour les personnes à faible revenu. Nous avons aussi commencé à créer des dossiers judiciaires électroniques à la Commission de la location immobilière pour les demandes d'expulsion de coopératives de logement sans but lucratif, une première à TJSO.

D'autres initiatives du même genre sont décrites dans le présent rapport. Mais notre réalisation la plus importante, c'est ce que nous accomplissons au quotidien en répondant à des questions, en vérifiant que les dossiers soient complets, en établissant les rôles d'audience des tribunaux et des séances de médiation et en assurant leur tenue, et en rédigeant les décisions.

Comme ce sont nos employés qui connaissent le mieux nos activités, nous les avons consultés pour savoir ce qu'il fallait faire pour améliorer TJSO. Nous utiliserons cette information pour établir, au cours du prochain exercice, un plan qui permette d'accroître l'engagement des employés et d'améliorer le service à la clientèle.

Entre-temps, j'aimerais remercier chacun des employés et arbitres de TJSO pour le travail accompli : votre dévouement fait de TJSO une organisation dont je suis fière de faire partie.



Ellen Wexler, directrice générale
Tribunaux de justice sociale Ontario

Tribunaux de justice sociale Ontario



Tribunaux de justice sociale Ontario (TJSO) est un groupe de sept tribunaux d'arbitrage, lequel joue un rôle important dans l'administration de la justice en Ontario. Chaque année nos tribunaux ouvrent et règlent près de 100 000 dossiers, offrant un service de règlement de différends juste et accessible à des milliers d'Ontariens.

Ces tribunaux membres de TJSO sont la Commission de révision des services à l'enfance et à la famille, la Commission de révision des placements sous garde, le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario, la Commission de la location immobilière, le Tribunal de l'enfance en difficulté de l'Ontario (anglais), le Tribunal de l'enfance en difficulté de l'Ontario (français) et le Tribunal de l'aide sociale.

Les types de différends que traitent nos tribunaux sont extrêmement variés. Nous réglons des différends entre locateurs et locataires, et nous entendons les appels de personnes qui demandent de l'aide sociale et les plaintes de personnes qui estiment ne pas avoir reçu un service équitable de la part d'une société d'aide à

l'enfance. Nous nous occupons des demandes relatives aux droits de la personne et de celles concernant les enfants et les familles en matière d'éducation.

Autorité législative

TJSO a été créé en 2011 en vertu de la [Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux](#) (LRGTDNT). La LRGTDNT permet au gouvernement de regrouper des tribunaux d'arbitrage au sein d'une organisation, appelée *un groupe* « s'il est d'avis que les questions dont traitent les tribunaux sont telles qu'ils peuvent fonctionner de manière plus efficace et efficiente comme membres d'un groupe qu'isolément. » Chaque tribunal qui est membre du groupe de Tribunaux de justice sociale Ontario conserve les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi.

La [Loi sur l'exercice des compétences légales](#) fournit un cadre de travail général concernant la tenue des audiences devant les tribunaux administratifs de l'Ontario.

Mandat, mission et énoncé de valeurs

Mandat

Le mandat de Tribunaux de justice sociale Ontario est de traiter les demandes et les appels en vertu des lois relatives à la surveillance des services à l'enfance et à la famille, à la justice pour les jeunes, aux droits de la personne, à la location à usage d'habitation, à l'aide aux personnes handicapées et à d'autres formes d'aide sociale, ainsi qu'aux enfants en difficulté d'apprentissage.

Mission

TJSO et les tribunaux qui en font partie sont investis de la mission suivante :

- veiller à ce que les services de règlement des différends soient accessibles et à ce que les différends soient réglés équitablement, efficacement et dans les délais prescrits;
- favoriser l'application uniforme de la loi et des processus qui y sont associés, en étant sensibles aux particularités de chaque cas et aux besoins des parties ainsi qu'au caractère évolutif de la loi;
- adhérer aux normes les plus élevées possible sur les plans du professionnalisme, de l'intégrité et de la qualité du travail;
- être des chefs de file dans le milieu de la justice administrative.

Valeurs

Nos valeurs jettent les fondations sur lesquelles reposent les règles et politiques de TJSO, leur application et la qualité des services que le TJSO et ses tribunaux fournissent au public. Ces valeurs sont les suivantes :

Accessibilité

- Nous nous efforcerons d'encourager les parties à participer pleinement et de manière informée, qu'elles soient ou non représentées par un avocat.
- Nous adhérons aux principes de la diversité et de l'inclusion.
- Nous établirons des modes de règlement des différends qui sont proportionnés et appropriés aux questions faisant l'objet d'un différend.

Équité et indépendance

- TJSO et ses tribunaux doivent être impartiaux et indépendants dans l'exercice de leur fonction décisionnelle, et doivent être perçus comme tels.
- Nos décisions seront fondées sur les éléments de preuve et les lois applicables et s'appuieront sur des motifs clairement exprimés, concis et cohérents.

Délais de traitement

- Nous tenons à fournir rapidement nos services de règlement des différends et à rendre nos décisions dans un délai raisonnable après les audiences.

Transparence

- Nos procédures, politiques et procédés seront clairs et intelligibles, et seront appliqués de façon cohérente.

Professionnalisme et service public

- Les membres et le personnel respecteront les normes de service public, d'intégrité et de professionnalisme les plus élevées.
- Nous serons attentifs aux besoins des parties intéressées au moyen de communications et de consultations.

Points saillants des activités de TJSO

TJSO travaille constamment à rendre ses tribunaux plus accessibles, à renforcer l'expertise de ses arbitres et à être un chef de file dans le milieu de la justice administrative. Voici certains des points saillants des activités de 2014-2015.

Recrutement de membres

Depuis sa création en 2011, TJSO a augmenté le nombre de ses membres qui s'expriment en français. En 2014-2015, le TJSO a nommé cinq membres bilingues, dont deux à temps plein et trois à temps partiel. TJSO peut maintenant compter sur 25 membres capables de diriger des audiences en français ou en anglais.

TJSO a aussi amélioré ses communications avec divers professionnels aux fins de la dotation de postes d'arbitres par l'entremise d'associations juridiques de divers groupes ethniques (par exemple, la South Asian Bar Association), du Ontario Council of Agencies Serving Immigrants, de Maytree et du Toronto Region Immigrant Employment Council.

Au cours du prochain exercice, nous prévoyons de réaliser un sondage sur la diversité des arbitres qui nous fournira l'information dont nous avons besoin pour créer une organisation plus forte et plus diversifiée.

Partage des bureaux de TJSO situés au centre-ville de Toronto

Le partage des bureaux de TJSO situés au centre-ville de Toronto est prévu depuis sa création en 2011. Depuis lors, le projet de partage a pris de l'ampleur et la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels, les Tribunaux de l'environnement et de l'aménagement du territoire Ontario et les Tribunaux de la sécurité, des appels en matière de permis et des normes Ontario vont eux aussi emménager au 25, rue Grosvenor, à Toronto. Comme les tribunaux pourront partager les salles d'audience et de médiation du nouvel emplacement, cela se traduira par des économies sur le loyer. Ils pourront possiblement partager des installations et de l'équipement pour les audiences vidéo et téléphoniques, ainsi que certains services administratifs comme la sécurité, une salle de courrier et le stockage de dossiers.

La plupart des bureaux de TJSO situés au centre-ville de Toronto déménageront durant l'été 2016. Quant au bureau de Toronto Sud de la CLI, son déménagement est prévu pour mai 2017.

Afin de s'assurer que les nouvelles installations situées au 25, Grosvenor, répondent aux besoins des tribunaux et de leurs usagers, les consultants en conception du projet ont réalisé de vastes consultations durant l'hiver 2015. Ces consultants ont visité tous les bureaux de TJSO pour constater l'espace occupé et documenter l'usage de celui-ci. Les employés et les membres ont été consultés dans le cadre de groupes de réflexion, d'entrevues et d'un sondage en ligne.

En janvier et février, les parties intéressées de TJSO ont eu l'occasion d'obtenir de l'information sur le projet et de faire part de leur rétroaction à l'égard des espaces publics du nouvel immeuble par le biais d'une séance d'information tenue sur le Web, d'un groupe de réflexion et d'une invitation à faire part de leurs commentaires par écrit.

L'information recueillie servira à établir des plans d'étages détaillés durant les neuf prochains mois.

Communication par courrier électronique

TJSO a commencé à utiliser le courrier électronique plus souvent comme moyen de communiquer avec des parties.

En mars et avril 2015, le TAS et la CLI ont entrepris de soumettre à un essai pilote l'utilisation du courrier électronique aux fins du traitement de demandes de renseignements se rapportant à des dossiers judiciaires. Les deux tribunaux évalueront ces essais, consulteront des parties intéressées et réviseront les protocoles avant d'offrir le service à l'échelle de toute la province.

L'utilisation du courrier électronique n'est cependant pas quelque chose d'entièrement nouveau au TJSO. Le TDPO utilise le courrier électronique pour répondre à des demandes de renseignements et communiquer avec des parties depuis qu'il a été créé en 2008. La CRSEF accepte des demandes par courrier électronique depuis 2012.

Site Web

Le nouveau portail Web de TJSO (tjso.ca), lancé le 30 mars 2015, recourt à une langue plus simple, il est plus accessible aux personnes handicapées et il est plus facile d'y naviguer à l'aide d'appareils mobiles. Il est aussi doté d'une meilleure fonction de recherche, ce qui permet aux gens de trouver plus facilement ce qu'ils cherchent à l'aide de la recherche interne et de moteurs de recherche comme Google et Bing. Sur le site, on respecte l'engagement qu'avait pris TJSO d'offrir activement diverses formes d'aide ainsi que des services en français. Ce site permet aussi d'accroître la responsabilisation de TJSO, puisque le détail des dépenses engagées par les dirigeants pour des déplacements et des repas, les politiques de l'organisation et la liste des membres s'y trouvent.

Les sites de la Commission de révision des placements sous garde, du Tribunal de l'aide sociale, des Tribunaux de l'enfance en difficulté de l'Ontario et du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario ont été lancés le 30 mars 2015. La Commission de la location immobilière et la Commission de révision des services à l'enfance et à la famille s'y retrouveront plus tard au cours de l'exercice.

Projet d'évaluation

TJSO cherche constamment à s'améliorer. Cette année, le projet d'évaluation de TJSO a été réalisé dans le but de mesurer le rendement de l'organisation par au moyen de mécanismes d'auto-évaluation des membres, des employés et des dirigeants. Le sondage relatif à ce projet s'inspirait de celui réalisé par le Council of Australasian Tribunals qui a été modifié en fonction du contexte de l'Ontario.

Le sondage portait sur les huit éléments suivants :

- Indépendance
- Leadership
- Traitement équitable
- Accessibilité
- Professionnalisme et intégrité
- Reddition de comptes
- Efficacité
- Besoins et satisfaction de la clientèle

Soixante et onze virgule cinq pour cent de l'ensemble des membres, des employés et des dirigeants ont répondu au sondage, lequel a été réalisé en ligne en septembre et en octobre 2014. Les réponses recueillies aideront TJSO à déterminer dans quelle mesure nous nous conformons à des valeurs telles que l'accessibilité, l'indépendance, l'équité et le leadership. Nous utiliserons ces résultats pour planifier des mesures qui nous permettront de mieux respecter ces valeurs.

Perfectionnement professionnel

TJSO dispose d'un programme de perfectionnement professionnel pour les arbitres et les médiateurs, qui est unique au Canada. Ce programme comprend la formation des nouveaux membres, une conférence annuelle sur

le perfectionnement professionnel et des modules qui peuvent être réalisés en personne ou en ligne. Il est axé sur le perfectionnement des compétences et des connaissances, mais il vise aussi à élargir les perspectives et à raffiner la sensibilité de nos preneurs de décisions en leur révélant le point de vue de nos usagers et les problèmes auxquels ils font face. C'est grâce à nos ressources mises en commun et à l'idéal commun de justice sociale qui se répand au sein de nos tribunaux que nous pouvons offrir ce programme.

« L'Institut », notre activité de perfectionnement professionnel destinée aux 200 arbitres et médiateurs de TJSO, a eu lieu pour la troisième fois en mai 2014. Elle avait pour thème « L'évolution du droit » et nous avons traité de sujets tels que la communication dans le cadre d'une médiation, la rédaction de décisions, les techniques de règlement rapide et la preuve. Lors de cet événement, on a consacré davantage de temps à explorer les points de vue des parties intéressées et des clients que par le passé.

Seize nouveaux membres du TAS, de la CLI et du TDPO ont reçu une formation de base qui comprenait des modules sur les principes du droit administratif et sur la justice naturelle et l'équité procédurale, l'interprétation des lois, l'accès à l'information et la protection de la vie privée, les obligations d'ordre éthique ainsi que sur l'indépendance des arbitres, les droits de la personne et d'autres domaines du droit liés au mandat du tribunal.

Parmi d'autres formations de perfectionnement professionnel, citons des modules de formation destinés à tous les membres concernés par le domaine des droits de la personne, la rédaction de décisions, les règles de preuve, l'évaluation de la crédibilité ainsi qu'une session intensive sur le processus de règlement de différends dans une perspective autochtone.

Le programme de perfectionnement professionnel de TJSO comprend aussi des cours offerts par la Society of Ontario Adjudicators and Regulators, du Conseil des tribunaux administratifs canadiens, de l'Association du Barreau de l'Ontario et de l'Institut canadien d'administration de la justice.

Séries de séminaires sur les services juridiques ciblés

En tant qu'organisme agissant en première ligne dans le domaine de la justice, TJSO reconnaît qu'il n'est pas toujours possible d'être représenté par un avocat et que les Ontariens ont besoin de solutions de rechange. C'est pourquoi Tribunaux de justice sociale Ontario a collaboré avec TAG - Le Groupe d'action sur l'accès à la justice - et le Barreau du Haut-Canada afin de présenter le premier de trois symposiums d'une demi-journée visant à explorer la question de savoir comment certains services juridiques ciblés pourraient accroître l'accès à la justice. Soixante-dix-neuf personnes ont participé au premier symposium intitulé *Services juridiques ciblés et accès à la justice : nous sommes tous des pièces du casse-tête*, qui a eu lieu le 3 février 2015 à Osgoode Hall à Toronto. Deux cent vingt-sept autres personnes ont regardé la transmission en direct sur le Web.

Les services juridiques ciblés comprennent des mandats de portée limitée et de l'information permettant de faire certaines démarches soi-même, mais ils comportent aussi des programmes de règlement rapide et de prévention des conflits offerts par l'entremise d'organismes communautaires, des services d'information juridique et de recommandation, d'autres mécanismes de règlement de différends, types d'audiences devant des tribunaux et modèles de pratique des avocats et des parajuristes.

Au symposium, des membres de comités de la Cour supérieure de justice, du Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne, du Income Security Advisory Centre et d'avocats du secteur privé ont fait part de leur expérience à l'égard de l'utilisation de services juridiques ciblés.

Deux autres symposiums sont prévus pour mai et septembre 2015.

Division des enfants et des adolescents

Les TEDO, le TDPO, la CRSEF et la CRPG sont chargées d'entendre les causes concernant des enfants et des adolescents dans les domaines des besoins spéciaux, de la santé mentale, de l'éducation et de placement. Pour élaborer une approche davantage axée sur les jeunes, deux organismes ont été mis sur pied :

1. La Division des enfants et des adolescents dont font partie des représentants des quatre tribunaux.
2. Un comité consultatif sur les pratiques destinées aux enfants et aux adolescents au sein duquel on retrouve des représentants du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, du Bureau de

l'avocate des enfants de l'Ontario, du Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes, de l'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance, de l'organisme communautaire Youthdale, de la clinique juridique Justice for Children and Youth, de la Native Child and Family Service Agency de Toronto et des avocats de pratique privée. La première réunion du comité consultatif sur les pratiques a eu lieu le 20 janvier 2015.

La Division et son comité consultatif sur les pratiques se sont surtout intéressés à deux dossiers, à savoir le recrutement, la formation et la nomination conjointe d'arbitres et la mobilisation des parties intéressées. Le TJSO compte dans ses rangs plusieurs membres spécialisés dans les questions relatives aux enfants et aux jeunes et ils ont été nommés à la CRSEF/CRPG, aux TEDO ou au TDPO, ou à plusieurs de ces organismes, dont la présidente associée de la CRSEF, qui a fait l'objet d'une nomination conjointe au TDPO et aux TEDO.

Une remarque au sujet des Tribunaux de l'enfance en difficulté de l'Ontario (TEDO)

Bien qu'aucune demande n'ait été déposée récemment, les TEDO continuent de répondre aux demandes de renseignements par courrier électronique ou par téléphone, et d'offrir de l'information et des formulaires sur son nouveau site Web situé aux adresses tjsoc.ca/tedo and sjto.ca/oset.

Statistiques relatives au volume de dossiers (1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015)

	Demandes/appels reçus	Demandes/appels réglés
Commission de la location immobilière	79 532	78 103
Tribunal de l'aide sociale	14 025	14 606
Tribunal des droits de la personne de l'Ontario	3 259	3 179
Commission de révision des services à l'enfance et à la famille	329	358
Commission de révision des placements sous garde	84	86
Tribunaux de l'enfance en difficulté de l'Ontario (anglais et français)	0	0
Total	97 229	96 332

Ressources humaines

TJSO a :

- 317,15 employés
- 91 membres à temps plein (arbitres)
- 79 membres à temps partiel (arbitres)

Information financière *

Dépenses (voir ci-dessous pour la définition des catégories)	2014-2015	2013-2014	2012-2013

Salaires	29 588 414	30 253 209	30 161 085
Avantages sociaux	3 977 159	4 389 513	3 915 122
Frais de déplacement et de communication	2 114 840	2 281 703	2 425 909
Services	7 461 634	7 534 310	7 687 028
Indemnités quotidiennes des membres à temps partiel	1 868 324	1 793 410	1 780 077
Fournitures et équipement	572 683	609 028	691 019
Total	45 583 054	46 861 173	46 660 239

Produits	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Frais de production d'une demande à la Commission de la location immobilière (ils sont versés au Trésor)	11 803 984	12 017 104	12 110 484

* L'information financière pour 2012-2013 et 2013-2014 a été mise à jour en fonction du rapport annuel précédent afin de tenir compte des derniers rajustements.

Définition des catégories

Salaires désigne notamment les salaires des employés et des arbitres à temps plein de TJSO et ceux des aides temporaires.

Avantages sociaux désigne notamment le RPC, l'AE, l'Impôt-santé des employeurs et l'assurance.

Déplacements et communications désigne notamment les coûts de ce qui suit : téléphone et télécopie, messagerie vocale, téléphones BlackBerry et téléphones mobiles, conférences audio, frais postaux et frais de déplacement.

Services désigne notamment les coûts de ce qui suit : location d'équipement de bureau, de traduction, d'interprète, de location de salles d'audiences, de la sécurité et d'impression.

Indemnités quotidiennes des membres à temps partiel désigne la rémunération des membres à temps partiel.

Fournitures et matériel désigne notamment les coûts de ce qui suit : fournitures et appareils fixes, équipement de bureau, papeterie et fournitures de bureau.

tjs0.ca

[Retour à la table des matières](#)

Commission de révision des services à l'enfance et à la famille



Nos activités

La Commission de révision des services à l'enfance et à la famille (CRSEF) révise des décisions et tient des audiences relatives à plusieurs questions concernant les enfants, les adolescents et les familles en Ontario.

Autorité législative

Aux termes de la [Loi sur les services à l'enfance et à la famille](#), la CRSEF est chargée de réviser :

- Toute décision d'une société d'aide à l'enfance de retirer un enfant (pupille de la Couronne) d'une famille d'accueil chez qui l'enfant a demeuré de façon continue pendant au moins deux ans (article 61);
- Certaines plaintes se rapportant à des services fournis par des sociétés d'aide à l'enfance (articles 68 et 68.1);
- Le placement en établissement d'un enfant (article 36);
- L'admission d'urgence d'un enfant et son placement dans un programme de traitement en milieu fermé (article 124);
- La décision de refuser l'adoption d'un enfant précis, d'imposer une modalité ou une condition d'adoption ou de le retirer de chez qui il a été placé en vue d'une adoption (articles 141, 142.3 et 144).

Aux termes de la [Loi sur l'éducation](#), la Commission peut entendre des appels concernant le renvoi d'élèves par des conseils scolaires.

Aux termes de la [Loi sur l'adoption internationale](#), la Commission peut réviser :

- La décision d'un directeur qui refuse de déclarer une personne admissible à adopter un enfant provenant de l'extérieur du Canada
- Modalités relatives à l'approbation par le directeur d'une adoption d'un enfant provenant de l'extérieur du Canada

Points saillants des activités

Mises à jour des brochures

La CRSEF a modifié le contenu de ses brochures destinées aux demandeurs qui se représentent eux-mêmes. Ces brochures décrivent la procédure applicable à l'audience, à l'audience préliminaire et aux séances de facilitation de règlement de la CRSEF afin qu'un demandeur puisse se préparer à comparaître devant la Commission.

Comités à effectif réduit

En vertu de modifications apportées au règlement 70 pris en vertu de la [Loi sur les services à l'enfance et à la famille](#), le nombre minimum de membres qui doivent entendre une demande ou un appel est passé de trois à un.

La CRSEF a commencé à affecter un membre aux audiences relatives à des plaintes concernant les services des sociétés d'aide à l'enfance (article 68) et elle a affecté plus de comités de deux membres à d'autres types de demandes qu'auparavant, ce qui a entraîné une baisse considérable des indemnités quotidiennes versées à des membres à temps partiel pour les coûts qu'ils assument et leurs dépenses de déplacement.

Soutien à la Division des enfants et des jeunes de TJSO

La CRSEF a soutenu le travail de la nouvelle Division des enfants et des jeunes de TJSO en effectuant un examen du volume de dossiers des commissions et des tribunaux, et en préparant un document de travail. La Division prend des mesures pour s'assurer que les dossiers de TJSO qui concernent des enfants et des adolescents sont traités en fonction d'une approche plus cohérente et davantage axée sur l'enfant.

Formation du personnel

Les employés de première ligne ont reçu de la formation donnée par un professionnel de la santé mentale pour leur permettra d'approfondir leurs connaissances des problèmes de santé mentale, de dissiper certains mythes et de mettre fin à la stigmatisation. Cette formation les aide aussi à mieux servir les usagers qui souffrent de troubles de santé mentale.

Statistiques

La CRSEF a reçu 329 demandes, soit 12 (ou 3 %) de moins que durant l'exercice précédent.

Le nombre de demandes reçues a été stable pour quasi-totalité des types de demandes. Les demandes de retrait d'un pupille de la Couronne, qui ont augmenté de presque 100 %, passant de 13 à 23.

Tableau 1 - Résumé des dossiers

Type de demande	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Article 61 de la <i>LSEF</i> - Retrait d'un enfant devenu pupille de la Couronne	23	13	11
Article 68 de la <i>LSEF</i> - Plainte à l'égard d'une société d'aide à l'enfance	231	248	229
Article 144 de la <i>LSEF</i> - Refus d'une requête d'adoption ou refus d'approuver un placement en vue d'une adoption	18	17	10
Article 311.7 de la <i>Loi sur l'éducation</i> - Appels du renvoi d'un élève par un conseil scolaire	13	12	11
Article 124 de la <i>LSEF</i> - Révision d'admissions d'urgence à un programme de traitement en milieu fermé (AUPTMF)	37	45	35
Article 36 de la <i>LSEF</i> - Révision de placements en établissements	7	6	4
Articles 5 et 6 de la <i>Loi de 1998 sur l'adoption internationale</i> - Demandes d'adoption internationale (Refus d'adopter à l'extérieur du Canada)	0	0	0
Total	329	341	300

Tableau 2 - Article 61 de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* - Retrait d'un pupille de la Couronne

	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Demandes reçues	23	13	11
Audiences tenues	7	3	7
Jours d'audience	19	6	30
Demandes retirées	4	4	4
Demandes inscrites au rôle de médiation	2	3	S. O.
Demandes réglées par médiation	1	1	S. O.
Décisions finales rendues	5	2	5

Tableau 3 - Article 68 de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* - Plaintes contre une société d'aide à l'enfance

	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Demandes reçues	231	248	229
Audiences	35	32	36
Jours d'audience	52	46	45
Demandes retirées	33	39	22
Demandes mises au rôle pour une facilitation de règlement	184	175	168
Demandes réglées à la suite d'une facilitation de règlement	134	115	124
Décisions écrites à la suite d'une révision	4	10	8
Décisions finales rendues	28	24	33

Tableau 4 - Article 144 de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* - Rejet d'une demande d'adoption ou retrait d'un enfant placé en vue de son adoption

	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Demandes reçues	18	17	10
Audiences	6	6	4
Jours d'audience	25	24	9
Demandes inscrites au rôle de médiation	0	3	S. O.
Demandes réglées par médiation	0	2	S. O.

Décisions finales rendues	3	6	5
---------------------------	---	---	---

Tableau 5 - Article 36 de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* - Demande de révision d'un placement en établissement

	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Demandes reçues	7	6	4
Audiences	3	3	1
Demandes inscrites au rôle de médiation	0	2	1
Demandes réglées par médiation	1	2	1
Décisions finales rendues	2	0	1

Tableau 6 - Article 124 de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* - Révision d'une admission d'urgence en milieu fermé

	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Demandes reçues	37	45	35
Audiences	14	12	18
Décisions finales rendues	11	12	13
Demandes retirées	25	33	19

Tableau 7 - Article 311.7 de la *Loi sur l'éducation* - Appels à l'encontre du renvoi d'un élève par un conseil scolaire

	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Appels reçus	13	12	11
Audiences	2	2	2
Jours d'audience	4	6	3
Appels retirés	7	5	8
Appels inscrits au rôle de médiation	4	3	S. O.
Appels réglés par médiation	4	2	S. O.
Décisions finales rendues	1	3	1

Tableau 8 - Articles 5 et 6 de la Loi de 1998 sur l'adoption internationale Demandes d'adoption internationale (refus de la demande d'adoption à l'étranger)

	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Demandes reçues	0	0	0

Normes de service

Le but est d'atteindre la norme de service huit fois sur dix (80 pour cent du temps).

Norme en matière d'audience	% de fois que la norme de service a été atteinte	Nombre de jours moyen
Les audiences tenues en vertu de l'article 124 de la <i>LSEF</i> sont inscrites au rôle dans les quatre jours civils suivant la réception de la demande	100 %	3
Les conférences préparatoires visées par l'article 68 de la <i>LSEF</i> sont inscrites au calendrier dans les 40 jours civils suivant le dépôt de la demande	85 %	33
Les audiences tenues en vertu de l'article 68 de la <i>LSEF</i> sont mises au rôle dans les 60 jours civils après que la demande a été jugée admissible	82 %	53
Les audiences tenues en vertu de l'article 36 de la <i>LSEF</i> sont inscrites au rôle dans les 20 jours civils suivant la réception de la demande	100 %	9
Les audiences tenues en vertu des articles 61 et 144 de la <i>LSEF</i> sont inscrites au rôle dans les 20 jours civils suivant le moment où la demande est déclarée admissible	100 %	14
Les audiences relatives aux appels de décisions de renvoi par un conseil scolaire seront inscrites au rôle dans les 30 jours civils suivant la réception de l'avis d'appel	100 %	22

Norme relative aux décisions	% de fois que la norme de service a été atteinte	Nombre de jours moyen
Les décisions d'appel à l'encontre d'une ordonnance de renvoi prononcée par un conseil scolaire sont rendues dans les 10 jours civils suivant la fin de l'audience	Aucune ordonnance n'a été prononcée	Aucune ordonnance n'a été prononcée
	Aucune décision publiée	Aucune décision publiée

Les décisions d'appel à l'encontre d'une décision de renvoi émanant d'un conseil scolaire sont rendues dans les 30 jours civils suivant la fin de l'audience		
Demandes en vertu de l'article 68 de la <i>LSEF</i> : les décisions ou les ordonnances sont rendues dans les 30 jours civils suivant la fin de l'audience	90 %	25
Toutes les autres demandes en vertu de la <i>LSEF</i> : les ordonnances sont prononcées dans les 10 jours civils suivant la fin de l'audience	72 %	23

tjs0.ca/crsef
[Retour à la table des matières](#)

Commission de révision des placements sous garde



Nos activités

La Commission de révision des placements sous garde est chargée des demandes et formule des recommandations sur le placement d'adolescents sous garde ou détention en ce qui a trait à ce qui suit :

- le placement au lieu où l'adolescent est détenu ou sera placé
- le refus d'un directeur provincial de libérer temporairement un adolescent ou de lui accorder un congé de réinsertion sociale
- le transfert de l'adolescent d'un lieu de garde en milieu ouvert à un lieu de garde en milieu fermé

Autorité législative

La CRPG est régie par la [Loi sur les services à l'enfance et à la famille](#) et la [Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents](#).

Statistiques

	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Demandes reçues	84	99	144
Demandes retirées	12	13	28
Dossiers fermés au motif que l'adolescent a été déplacé ou libéré	22	29	42
Enquêtes tenues	82	92	133
Audiences tenues	0	0	0
Recommandations finales communiquées	50	56	75

Les révisions sont habituellement effectuées au moyen d'enquêtes téléphoniques, et sont terminées très rapidement. La CRPG peut aussi décider de tenir une audience, bien qu'elle ne l'ait pas fait depuis trois ans.

Pour une deuxième année de suite, la CRPG a observé une diminution considérable du nombre de requêtes. Cette diminution pourrait être imputable en partie au nombre de jeunes sous garde, qui n'a jamais été aussi bas.

Les trois problèmes les plus courants mentionnés cette année par les jeunes dans leur demande à la CRPG étaient, en ordre de fréquence :

1. Le jeune craignait pour sa sécurité en raison d'un conflit avec certains de ses semblables
2. Le jeune craignait pour sa sécurité en raison d'un conflit avec des employés (tant des agressions physiques que des agressions verbales ont été alléguées)
3. Le jeune souhaitait se rapprocher de sa famille

Durant les six derniers mois de l'exercice, la CRPG a commencé à demander aux jeunes de déclarer volontairement leur origine raciale ou ethnique. La grande majorité d'entre eux a décidé de le faire. Environ 40 % des jeunes ont déclaré qu'ils étaient afro-canadiens. Cette information aide la CRPG à mieux connaître un aspect du contexte social des demandeurs.

Normes de service

Le but est d'atteindre la norme de service huit fois sur dix (80 pour cent du temps).

Norme	% de fois que la norme de service a été atteinte	Nombre de jours moyen
La révision commence par un appel téléphonique effectué dans les 24 heures suivant la réception de la demande	100 %	< 1 jour
Si la Commission a l'intention de tenir une audience, elle en avise le l'adolescent dans les 10 jours civils suivant la réception de la demande	S.O. - aucune audience n'a été tenue	S. O.
Les recommandations seront communiquées dans les 30 jours civils suivant la réception de la demande	98 %	17

Tribunal des droits de la personne de l'Ontario



Nos activités

Le TDPO résout les plaintes de discrimination ou de harcèlement déposées en vertu du [Code des droits de la personne](#), et ce, d'une façon juste et équitable et dans les délais prescrits. Il offre d'abord aux parties l'occasion de régler le différend dans le cadre d'une médiation. Si les parties refusent la médiation ou que ce processus ne permet pas de régler le différend, le TDPO tient une audience.

Autorité législative

Le TDPO est régie par le *Code des droits de la personne* de l'Ontario.

Points saillants des activités

Nouvelle présidente associée

En avril 2014, le TDPO a accueilli une nouvelle présidente associée, Yola Grant. Yola est avocate en droit du travail, de l'emploi et des droits de la personne et elle est enseignante. Avant de se joindre au TDPO, Yola travaillait chez Grant & Bernhardt et elle a aussi occupé plusieurs postes du domaine juridique et de l'établissement de politiques dans le secteur public, y compris comme avocate au Tribunal de l'équité salariale et au Tribunal de l'équité en matière emploi, ainsi qu'à la Commission d'enquête, à laquelle a succédé TDPO.

Des mesures ont été prises en fonction des recommandations du rapport Pinto

En avril 2014, le TDPO a mis en œuvre les recommandations suivantes formulées dans le [Rapport d'examen 2012 du système des droits de la personne de l'Ontario](#) (le rapport Pinto) :

1. Permettre aux intimés fournir les coordonnées d'une personne-ressource attitrée pour leur organisation. Cela est utile lorsqu'un demandeur nomme une personne-ressource qui n'est pas celle ayant été mandatée au sein de l'organisation pour recevoir les demandes concernant les droits de la personne.
2. Mettre à jour les règles de pratique relatives au « réexamen » et à la « désignation d'un intimé » afin de clarifier les règles se rapportant à ce processus et de traiter les erreurs courantes.
3. Introduction de deux nouvelles règles de pratique :

- La « règle de pratique applicable aux interventions d'agents négociateurs » habilite ces agents à intervenir dans le traitement des demandes relatives au domaine de l'emploi lorsque le syndicat représente un demandeur ou un intimé.
- La « règle de pratique applicable à l'anonymisation des décisions du TDPO » permet de déterminer clairement quels renseignements personnels seront indiqués dans les décisions publiées et aussi d'expliquer aux gens comment faire une demande d'anonymisation.

Un avertissement relatif à la nature publique des décisions a été ajouté aux formulaires

Le TDPO est sensible au fait qu'il faut trouver un équilibre entre la protection de la vie privée et l'intérêt public dans un système de justice ouvert. Le TDPO a mis à jour la section « Déclaration » des formulaires de demande et de réponse en décembre 2014 afin d'établir clairement que les décisions du TDPO sont à la disposition du public et que dans un nombre restreint de cas, elles peuvent être anonymisées.

Les audiences sont plus courtes

Cette année, la durée prévue de la plupart des audiences était d'un ou deux jours. Auparavant, on prévoyait trois jours pour ces audiences. Ce changement implique que ce qui suit :

- il est plus facile d'inscrire des audiences au rôle à l'extérieur des locaux de la RGT, étant donné qu'il peut être difficile de mobiliser trois jours consécutifs pour la tenue d'une audience
- il est plus facile de réinscrire une cause au rôle étant donné qu'il y a plus de chances que les parties puissent se libérer pendant deux jours consécutifs plutôt que trois

Ce changement a eu des conséquences positives :

- Le TDPO a maintenu un taux de règlement stable tant avant audience qu'à l'audience.
- Il a amélioré ses résultats en ce qui concerne la norme de service s'appliquant à l'établissement de l'horaire des audiences.

De nouvelles formules de lettres pour les greffiers

Quatorze lettres de greffiers ont été créées ou mises à jour cette année. Ces lettres sont écrites dans une langue plus simple, ce qui aide les parties à comprendre le processus du TDPO. Certaines de ces lettres traitent de demandes courantes faites par les parties et que les membres devaient auparavant gérer en effectuant un examen arbitral plus formel qui menait à l'établissement d'une directive d'évaluation de la cause. En créant ces lettres afin de gérer ces demandes, on a augmenté l'efficacité du processus de révision des demandes et cela laisse aussi aux membres plus de temps pour les audiences et la médiation ainsi que pour rédiger des décisions.

Déménagement du centre de données

Les dix serveurs qui hébergent le système de gestion de dossiers de TPDO et qui se trouvaient au bureau de Toronto du TDPO ont été déménagés dans un centre de données de l'Ontario sécuritaire et fiable à Guelph.

Statistiques

Tableau 1 - Dossiers traités

	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Requêtes reçues	3 259	3 242	2 837
Dossiers réactivés	28	31	27
Dossiers fermés	3 179	3 341	3 105

Dossiers actifs à la fin de l'exercice	3 101	2 993	3 061
--	-------	-------	-------

Parmi les « dossiers actifs en fin de l'exercice », 454 ont été « reportés » ou mis en suspens jusqu'à ce qu'ils soient traités dans le cadre d'une autre procédure tenue à l'extérieur du TDPO.

Parmi les dossiers fermés au cours de l'exercice 2014-2015 pour lesquels la demande a été acceptée, 2, 286 (72 pour cent) ont été fermés en moins d'un an. Le délai moyen entre l'acceptation de la demande et la fermeture du dossier a été de 316 jours, et le délai médian, de 225 jours.

Tableau 2 - Demandes par code postal des demandeurs

Code postal	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Est (K)	12 %	13 %	12 %
Centre (L)	38 %	38 %	37 %
Toronto (M)	25 %	24 %	24 %
Ouest (N)	17 %	17 %	19 %
Nord (P)	5 %	6 %	6 %
Autre	3 %	2 %	3 %

Tableau 3 - Nombre exprimé en pourcentage des requêtes par domaine social prévu au Code

Certaines demandes se rapportent à de la discrimination alléguée dans plus d'un domaine social et c'est pourquoi les totaux dépassent 100 pour cent.

Domaine social	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Emploi	74 %	74 %	77 %
Biens, services et établissements	22 %	22 %	21 %
Logement	7 %	6 %	6 %
Contrats	2 %	1 %	1 %
Frais d'adhésion à une association professionnelle	1 %	1 %	1 %
Aucun domaine social	2 %	2 %	2 %

Tableau 4 - Nombre exprimé en pourcentage des demandes par motif prévu au Code

Plusieurs demandes sont assorties de plus d'un motif et c'est pourquoi les totaux dépassent 100 pour cent.

Motif	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Handicap	56 %	54 %	57 %
Représailles	26 %	27 %	25 %

Race	20 %	22 %	22 %
Couleur	14 %	16 %	15 %
Âge	14 %	13 %	15 %
Origine ethnique	15 %	17 %	15 %
Lieu d'origine	12 %	15 %	13 %
État familial	12 %	13 %	10 %
Ascendance	10 %	13 %	11 %
Sexe, grossesse et harcèlement sexuel	21 %	25 %	22 %
Sollicitations ou avances sexuelles	5 %	8 %	6 %
Orientation sexuelle	4 %	8 %	4 %
Identité sexuelle	4 %	7 %	2 %
Expression de l'identité sexuelle	2 %	5 %	1 %
Croyances	6 %	8 %	6 %
État matrimonial	6 %	8 %	5 %
Association	5 %	5 %	4 %
Citoyenneté	4 %	6 %	4 %
Casier judiciaire	3 %	3 %	4 %
État d'assisté social	1 %	2 %	2 %
Aucun motif	6 %	4 %	2 %

Tableau 5 - Séances de médiations tenues

	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Nombre de séances	1 459	1 562	1 283
Cas réglés grâce à la médiation	59 %	59 %	60 %

Tableau 6 - Représentation lors de la médiation

	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Représentation du demandeur			
• Avocat ou parajuriste	32 %	32 %	33 %
• CAJDP	30 %	31 %	16 %

• Autre	3 %	3 %	4 %
• Lui-même	35 %	34 %	47 %
• N'a pas comparu	5 %	4 %	4 %
Représentation de l'intimé			
• Avocat ou parajuriste	86 %	85 %	85 %
• Autre	1 %	2 %	2 %
• Lui-même	13 %	13 %	13 %
• N'a pas comparu	2 %	2 %	3 %

Tableau 7 - Représentation lors de l'audience

	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Représentation du demandeur			
• Avocat ou parajuriste	28 %	29 %	26 %
• CAJDP	12 %	8 %	6 %
• Autre	4 %	5 %	4 %
• Lui-même	48 %	52 %	55 %
• N'a pas comparu	8 %	6 %	9 %
Représentation de l'intimé			
• Avocat ou parajuriste	86 %	84 %	82 %
• Autre	2 %	3 %	3 %
• Lui-même	9 %	9 %	12 %
• N'a pas comparu	3 %	4 %	3 %

Tableau 8 - Décisions publiées par type de décision

Type de décision	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Décision finale sur le fond	110	143	134
— Constat de discrimination	43	56	47
— Absence de discrimination	67	87	87
Rejet sur un point préliminaire (y compris à la suite des audiences sommaires)	703 (117 audiences sommaires)	871	699
Reports (suspendre le traitement d'une demande jusqu'à ce qu'une autre procédure ait été jugée à l'extérieur de TDPO)	164	191	252
Décisions provisoires (servent à traiter les questions d'ordre procédural)	797	525	424
Réexamens	159	151	142

Violation d'un règlement	21	24	15
--------------------------	----	----	----

Le TDPO a émis 1 553 directives d'évaluation de la cause en 2014-2015. Ces directives traitent de questions d'ordre procédural.

Normes de service

Le but est d'atteindre la norme de service huit fois sur dix (80 pour cent du temps).

Audiences et médiations	Nombre de fois que la norme de service a été atteinte (%)	Nombre de jours moyen
La date de la première médiation offerte aux parties est fixée de manière à ce que cette médiation ait lieu dans les 150 jours civils suivant la date à laquelle les parties ont convenu de la médiation	83 %	129
La date de la première audience offerte aux parties est fixée de manière à ce que cette audience ait lieu dans les 180 jours civils suivant la date à laquelle la requête est en état d'être entendue	62 %	170

Décisions	Nombre de fois que la norme de service a été atteinte (%)	Nombre de jours moyen
Les décisions relatives aux audiences d'une durée de trois jours ou moins sont rendues dans les 90 jours civils	82 %	68
Les décisions relatives à des audiences d'une durée de plus de trois jours sont rendues dans les 180 jours civils	39	230

tjsso.ca/tdpo

[Retour à la table des matières](#)

Commission de la location immobilière



Nos activités

La Commission de la location immobilière (CLI) a été créée le 31 janvier 2007 et elle est chargée de faire ce qui suit :

- résoudre les différends entre locateurs et locataires
- régler les demandes d'expulsion de coopératives de logement sans but lucratif
- fournir de l'information aux locateurs et aux locataires au sujet des droits et responsabilités que leur confère la *LLUH*
- fournir de l'information au sujet des pratiques et à la procédure de la CLI

Autorité législative

La Commission de la location immobilière a été créée en vertu de la [Loi sur la location à usage d'habitation \(LLUH\)](#).

Points saillants des activités

Demandes d'expulsion de coopératives de logement sans but lucratif

Le 1er juin 2014, des coopératives de logement sans but lucratif ont entrepris de déposer des demandes d'expulsion auprès de la CLI plutôt que de s'adresser à des tribunaux à cette fin.

La modification a été effectuée dans la foulée de l'adoption de la [Loi modifiant des lois en ce qui concerne les coopératives de logement sans but lucratif](#) qui a pour effet de modifier en partie la *LLUH*.

Comme la CLI prévoyait de ne recevoir qu'environ 500 demandes d'expulsion de coopératives de logement par an, elle a décidé de soumettre à un essai pilote de nouveaux processus qui pourraient servir à traiter d'autres types de demandes.

Parmi ces nouveaux processus, citons les suivants :

- L'utilisation du courrier électronique aux fins de la réception des demandes
- L'utilisation de dossiers électroniques au lieu de dossiers papier
- Obliger les intimés à produire une réponse avant la première audience
- Tenir une audience de gestion de dossier (avant une audience sur le fond)

- Prévoir des cases horaires individuelles pour les audiences plutôt que de les regrouper à l'intérieur d'un bloc de temps.

Du 1er juin 2014 au 30 avril 2015, la CLI a reçu 208 demandes d'expulsion de coopératives de logement et la plupart étaient liées au non-paiement des frais de logement mensuels courants.

Lorsque des demandes d'expulsion de coopératives de logement sont produites, la CLI inscrit au rôle une audience de gestion de dossier ainsi qu'une audience sur le fond. Environ 75 % des demandes d'expulsion de coopératives de logement qui sont contestées ont été réglées au moyen de la médiation lors de l'audience de gestion de dossier, ce qui a libéré du temps pour entendre d'autres demandes. La plupart des gens qui ont participé à des audiences de gestion de dossier ont affirmé qu'ils aimaient avoir la possibilité de régler le différend avant l'audience sur le fond. La CLI continuera de surveiller l'efficacité des processus concernant les coopératives.

Exonération de frais

Une autre modification introduite par la *Loi modifiant des lois en ce qui concerne les coopératives de logement sans but lucratif* habilite la CLI à exonérer du paiement des frais les personnes à faible revenu. La CLI a établi des critères pour déterminer l'admissibilité d'une personne à une exonération de frais et la procédure pour la production d'une demande à cet égard.

La règle proposée et la règle de pratique se rapportant à l'exonération de frais ont été affichées pour consultation publique en février 2014 et des exonérations de frais ont été accordées pour la première fois le 1er juin. Du 1er juin 2014 au 31 mars 2015, la CLI a reçu 1 659 demandes, ce qui a entraîné l'annulation de frais totalisant 75 144 \$.

Gestion de dossier dans le cadre d'une audience - Projet pilote

Le 15 septembre 2014, la CLI a commencé à tenir des audiences pilotes de gestion de dossier afin d'examiner des demandes concernant les droits du locataire (T2) et des demandes présentées par le locataire concernant l'entretien (T6).

Durant une audience de gestion de dossier, les parties peuvent régler les questions en litige avec le concours d'un agent d'audience, soit un médiateur de la CLI ayant été désigné comme tel en vertu de la LLUH. Si une demande n'a pas été réglée, la CLI inscrira au rôle une deuxième audience qui servira à entendre cette demande sur le fond. L'agent d'audience doit s'assurer que les parties se prépareront à participer à l'audience sur le fond, en leur donnant des directives pour qu'elles s'échangent des documents entre elles et en fixant une échéance à cette fin, par exemple.

Les bureaux de Toronto Sud et de la région du sud (Hamilton) de la CLI dirigent la réalisation de ce projet pilote. Les audiences de gestion de dossier sont tenues en personne ou par téléphone.

Le projet pilote est en train d'être évalué en fonction des taux de règlement, du niveau de préparation en prévision de la tenue d'une audience sur le fond et des types d'ajournements demandés lors d'une telle audience. Les résultats préliminaires révèlent qu'environ 55 % des demandes inscrites au rôle des audiences de gestion de dossier ont été réglées à ce stade-là du processus. Le taux de règlement ne varie pas, que l'audience de gestion de dossier ait été tenue par téléphone ou en personne. Selon les résultats obtenus dans le cadre du projet pilote, la CLI envisagera peut-être de recourir à des audiences de gestion de dossier dans d'autres bureaux de la Commission et pour d'autres types de demandes.

Remplacement des séances d'audience d'une demi-journée par des séances d'une journée - Bureaux des districts de Toronto Nord et de Toronto Sud

La CLI a changé le mode d'inscription au rôle des audiences à ses bureaux de Toronto Sud et de Toronto Nord. Auparavant, les audiences étaient regroupées à l'intérieur de blocs d'une demi-journée dans ces deux établissements. Depuis mars 2015, la plupart des dossiers (à l'exception de ceux visés par les formulaires L1 et

L9) ont été portés au rôle à l'intérieur de blocs d'une journée complète. Cette approche est déjà utilisée de façon courante dans plusieurs autres établissements de la CLI.

Un bloc d'audience correspond à une période durant laquelle un groupe de demandes seront examinées. Aucune heure d'audience précise n'est communiquée aux parties concernées. Elles doivent attendre dans la salle d'audience jusqu'à ce que leur cause soit appelée.

On espère que grâce à ce changement, un moins grand nombre d'audiences devront être réinscrites au rôle en raison d'un manque de temps. Lorsqu'une journée complète est prévue pour une série d'audiences, si les locataires consultent l'avocat en fonction ou si les parties décident de se soumettre à une médiation, il restera habituellement assez de temps pour tenir une audience.

La CLI surveillera la mise en œuvre de cette nouvelle approche afin de s'assurer qu'un plus grand nombre de causes soient entendues le jour même où elles sont inscrites au rôle.

Mise à jour des formulaires

La CLI a lancé des versions mises à jour de formulaires de demande et d'avis le 1er mars 2015 (utilisables à compter du 1er avril). Ces nouveaux formulaires sont plus faciles à comprendre et à remplir.

Initiatives à venir

Système de dépôt électronique de la CLI : en prévision du prochain exercice, la CLI a hâte de procéder au pré-lancement d'un système de dépôt électronique. Aux fins de ce pré-lancement, un petit groupe d'utilisateurs réguliers déposeront leurs demandes par voie électronique. Ce système de dépôt électronique constitue un moyen novateur, sécuritaire et simple de produire en ligne les formulaires L1, L2, T2 et T6. La CLI prévoit que le dépôt électronique sera offert partout dans la province à l'été 2015.

Courrier électronique pour les demandes de renseignements concernant un dossier précis : la CLI a lancé un projet pilote concernant l'utilisation du courrier électronique en tant que moyen pouvant être utilisé par les parties pour soumettre des renseignements ou pour poser des questions au sujet de leur dossier aux représentants de deux bureaux, soit ceux de Toronto Sud et de la région Sud-Ouest (London). Si ce projet pilote est concluant, on prévoit d'offrir cette solution partout dans la province comme moyen qui permettra aux parties de communiquer avec la CLI.

Statistiques

En 2014-2015, la CLI a reçu 79 740 demandes. Ce total comprend les demandes provenant de locataires, de locataires et de coopératives de logement. Cela représente une baisse de 2,45 % (2 008 demandes de moins) comparativement à l'exercice 2013-2014.

La proportion de locataires et de locataires est demeurée relativement constante depuis 1998, année où le règlement des différends entre locataires et locataires a été transféré du système judiciaire provincial à la CLI. L'exercice précédent n'a pas fait exception alors que 90 % des demandes provenaient de locataires et les 10 % qui restent, de locataires.

Les demandes de résiliation de contrats de location et d'expulsion de locataires constituent toujours la majeure partie des dossiers de la CLI. Parmi les demandes reçues par la CLI, environ 62,7 % visaient à faire résilier un contrat de location en raison du non-paiement du loyer.

Le 2 juin 2014, des coopératives de logement sans but lucratif ont entrepris de déposer des demandes d'expulsion auprès de la CLI. Ces demandes étaient auparavant traitées par les tribunaux. La CLI a reçu 208 demandes d'expulsion de coopératives de logement du 1er juin 2014 à la fin de l'exercice financier.

Au 31 mars 2015, il y avait 10 286 demandes non réglées à la CLI.

Médiation

Lorsque les deux parties visées dans une demande sont intéressées à collaborer pour régler les questions en litige, la CLI leur fournit un médiateur. En 2014-2015, environ 35 % de toutes les demandes aux fins desquelles les deux parties ont assisté à l'audience ont été réglées par l'entremise d'ententes négociées dans le cadre d'une médiation et/ou d'ordonnances de consentement elles aussi établies dans le cadre de la médiation. Par comparaison, environ 75 % des demandes concernant des coopératives et ayant été contestées ont été réglées au moyen de la médiation effectuée à l'audience de gestion de dossier.

Une entente obtenue dans le cadre d'une médiation est une entente conclue entre les parties. Une ordonnance de consentement est une ordonnance de la CLI établie en fonction des modalités dont les parties ont convenu et qui est exécutoire par les tribunaux.

Réexamens et appels

Une partie peut demander la révision d'une décision de la CLI si l'ordonnance comporte une « erreur grave ».

En 2014-2015, la CLI a reçu 2 471 demandes de révision, soit trois pour cent de toutes les demandes reçues. Parmi les demandes de révision reçues, 1 440 ont été rejetées à l'issue d'un examen préliminaire. Les 1 022 qui restent ont été entendues afin de déterminer si une erreur grave avait été commise.

Centre d'appels

La CLI a traité 286 869 appels téléphoniques cette année. La durée moyenne de ces appels était de cinq minutes et dix secondes. Le temps d'attente moyen s'est établi à six minutes et quarante-huit secondes.

Tableau 1 - Toutes les demandes reçues, réglées ou en instance de traitement

	2014-2015 *	2013-2014	2012-2013
Demandes reçues	79 740	81 748	82 192
Demandes réglées	77 306	82 126	80 261
En instance à la fin de l'exercice	10 286	8 497	9 580

* Les totaux pour 2014-2015 comprennent les demandes d'expulsion de coopératives de logement sans but lucratif, que la CLI a commencé à traiter en juin 2014.

**Tableau 2 - Demandes provenant de locateurs et locataires par région
(1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015)**

Centre	Est	Nord	Sud	Sud-Ouest	Toronto Est	Toronto Nord	Toronto Sud	Total
8 963	8 370	3 829	10 947	13 500	10 798	12 169	10 956	79 592

**Tableau 3 - Demandes d'expulsion de coopératives reçues par région
(1^{er} juin 2014 au 31 mars 2015)**

Centre	Est	Nord	Sud	Sud-Ouest	Toronto Est	Toronto Nord	Toronto Sud	Total
10	19	11	19	36	58	24	31	208

Tableau 4 - Demandes de locateurs reçues par type de demande

Type de demande	Description de la demande	2014-2015	2013-2014	2012-2013
A1	Pertinence de l'application de la loi	55 (0,1 %)	69 (0,1 %)	62 (0,1 %)
A2	Sous-location ou cession	263 (0,4 %)	241 (0,3 %)	237 (0,3 %)
A3	Demande conjointe (comporte habituellement une demande L1)	3 986 (5,6 %)	4 209 (5,7 %)	3 936 (5,2 %)
A4	Modification du montant de la réduction du loyer	135 (0,2 %)	134 (0,2 %)	209 (0,3 %)
L1	Résiliation et expulsion pour non-paiement du loyer	49 991 (70,0 %)	52 832 (71,2 %)	54 777 (73,0 %)
L2	Résiliation pour d'autres raisons et expulsion	7 983 (11,2 %)	7 132 (9,9 %)	7 102 (9,5 %)
L3	Résiliation sur préavis ou consentement du locataire	1 208 (1,7 %)	1 179 (1,6 %)	1 225 (1,6 %)
L4	Résiliation pour non-respect du règlement	5 632 (7,9 %)	5 955 (8,0 %)	5 549 (7,4 %)
L5	Augmentation supérieure au taux légal	548 (0,8 %)	438 (0,6 %)	296 (0,4 %)
L6	Révision d'un ordre provincial d'exécution de travaux	8 (0,0 %)	3 (0,0 %)	11 (0,00 %)
L7	Transfert du locataire dans une maison de soins	0 (0,0 %)	4 (0,0 %)	0 (0,00 %)
L8	Changement de serrure par le locataire	31 (0,0 %)	21 (0,0 %)	45 (0,00 %)
L9	Demande visant la perception du loyer	1 735 (2,4 %)	1 800 (2,4 %)	1 620 (2,2 %)
	Total	71 575	74 197	75 069

Tableau 5 - Demandes de locataires reçues par type de demande

Type de demande	Description de la demande	2014-2015	2013-2014	2012-2013
A1	Pertinence de l'application de la loi	59 (0,7 %)	23 (0,3 %)	30 (0,4 %)
A2	Sous-location ou cession	55 (0,7 %)	46 (0,6 %)	45 (0,6 %)

A3	Demande conjointe	1 921 (24,1 %)	1 680 (22,3 %)	1 342 (18,8 %)
A4	Modification du montant de la réduction du loyer	0 (0,0 %)	1 (0,0 %)	1 (0,01 %)
T1	Remboursement (p, ex, loyer illégal)	716 (9,0 %)	663 (8,8 %)	618 (8,7 %)
T2	Droits du locataire	3 441 (43,2 %)	3 441 (43,2 %)	3 676 (51,6 %)
T3	Diminution du loyer	69 (0,9 %)	51 (0,7 %)	58 (0,8 %)
T4	Manquement du locateur - augmentation supérieure au taux légal	1 (0,0 %)	4 (0,0 %)	1 (0,01 %)
T5	Avis de résiliation donné de mauvaise foi	170 (2,1 %)	156 (2,1 %)	152 (2,1 %)
T6	Entretien	1 516 (19,1 %)	1 318 (17,5 %)	1 198 (16,8 %)
T7	Compteurs individuels	9 (0,0 %)	9 (0,0 %)	2 (0,03 %)
	Total	7 957	7 551	7 123

Tableau 6 - Demandes d'expulsion de coopératives reçues par type de demande (1er juin 2014 au 31 mars 2015)

Type de demande	Description de la demande	Demandes reçues
C1	Demande de résiliation de l'occupation et d'expulsion d'un membre de la coopérative pour non-paiement des frais de logement mensuels courants et aux fins de la perception des frais de logement que doit le membre de la coopérative	132 (63,4 %)
C1/2	Demandes C1 et C2 combinées	32 (15,3 %)
C2	Demande de résiliation de l'occupation du logement réservé aux membres et d'expulsion du membre	23 (11 %)
C3	Demande de résiliation de l'occupation du logement réservé aux membres et d'expulsion du membre - fondée sur le consentement ou un avis du membre	7 (3,4 %)
C4	Demande de résiliation de l'occupation du logement réservé aux membres et d'expulsion du membre parce que celui-ci n'a pas respecté les conditions d'un règlement ou d'une ordonnance	14 (7 %)
	Total	208

Tableau 7 - Demandes de locateurs/locataires par mode de règlement (1er avril 2014 au 31 mars 2015)

--	--

Mode de règlement	Total
Abandonnées ¹	2 668
Réglées par médiation ²	11 926
Réglées à l'audience ³	48 107
Réglées sans audience ⁴	4 402
Révision refusée	675
Demandes retirées	7 369
Autres ⁵	2 001
Total	77 148

¹ abandon ordonné à l'audience

² réglées par médiation; règlement par médiation ordonné à l'audience

³ contestation ou non-contestation ordonnée à l'audience; ordonnance faisant suite à une révision

⁴ ordonnance rendue ex parte; ordonné en vertu d'une entente visée par l'article 206

⁵ abandonnée; ordonnance annulée; modification ordonnée; modification refusée

Tableau 8 - Demandes d'expulsion de coopératives de logement par mode de règlement (1er juin 2014 au 31 mars 2015)

Mode de règlement	Total
Pas d'audience ⁶	22
Audience de gestion de dossier seulement	110
Audience sur le fond seulement	10
Audience de gestion de dossier et audience sur le fond	16
Total	158

⁶ demande retirée/abandonnée; les parties ont elles-mêmes réglé le problème

Lorsqu'une demande d'expulsion de coopérative de logement est produite, la CLI prévoit la tenue d'une audience de gestion de dossier (AGC) et d'une audience sur le fond. Si la demande est réglée à l'AGC, l'audience sur le fond est annulée.

Normes de service

Le but est d'atteindre la norme de service huit fois sur dix (80 pour cent du temps).

--	--	--

Norme	Nombre de fois que la norme de service a été atteinte (%)	Nombre de jours moyen
Les demandes sont inscrites au rôle d'audience dans les 25 jours ouvrables	78 %	21
Les décisions relatives aux demandes déposées auprès de la CLI sont rendues dans les cinq jours ouvrables suivant la fin de l'audience finale	89 %	3,6

tjs0.ca/cli
[Retour à la table des matières](#)

Tribunal de l'aide sociale



Nos activités

Le Tribunal de l'aide sociale entend les appels de personnes à qui on a refusé de l'aide sociale ou qui en reçoivent, mais qui ne sont pas d'accord avec une décision ayant une incidence sur ce qui suit :

- leur admissibilité
- le montant de l'aide qu'elles reçoivent
- les prestations qu'elles reçoivent

Pour préserver la confidentialité des renseignements personnels, les appels sont instruits à huis clos, comme l'exige la loi.

Autorité législative

Le Tribunal de l'aide sociale (TAS) a été créé en vertu de la partie IV de la [Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail](#). Les appels sont régis par cette loi et la [Loi de 1997 sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées](#).

Points saillants des activités

Nouvelle conception des brochures d'information

Le TAS a élaboré une nouvelle brochure d'information en s'inspirant de précieux commentaires transmis par des parties intéressées. On y emploie une langue plus simple et on y retrouve ce qui suit :

- Une description de chacune des étapes du processus d'appel
- Une liste de contrôle visant à aider les appelants à repérer les renseignements relatifs à leur appel (par exemple, numéro de dossier du TAS, date et lieu de l'audience)
- Des réponses à des questions courantes

Projet pilote de courrier électronique

Le 30 mars 2015, le TAS a lancé un projet pilote d'une durée de six mois qui permet à certaines cliniques juridiques et aux bureaux de POSPH/Ontario au travail de produire des documents et des demandes de renseignements par courrier électronique. Ce moyen de communication additionnel rend le tribunal plus accessible. Les participants ont toujours la possibilité de produire des documents par télécopieur ou par la poste. Une évaluation du projet pilote à laquelle participeront des parties intéressées débutera en septembre. Si le projet pilote est concluant, il sera étendu à d'autres régions de la province.

Conférences vidéo

Le TAS, la Rexdale Community Legal Clinic et l'Unité des décisions sur l'admissibilité des personnes handicapées du ministère des Services sociaux et communautaires se sont associés pour réaliser un projet pilote d'utilisation de la technologie de la conférence vidéo pour l'audition des appels. Cette technologie est facile à utiliser et le son et l'image sont clairs. Elle profite à toutes les personnes concernées. Les appelants n'auront pas besoin de se déplacer et ils pourront assister à leur audience dans un lieu sécuritaire et confortable. L'agent chargé de la présentation des dossiers de l'Unité des décisions sur l'admissibilité des personnes handicapées du MSSC n'aura plus à se déplacer lui non plus et il pourra assister à l'audience dans son bureau grâce à la transmission vidéo.

Règlement rapide des différends

Le TAS continue d'améliorer le programme de règlement rapide (PRR). Ce programme est réalisé au téléphone avec le concours des deux parties et d'un agent d'aide à la procédure d'appel du TAS qui aide ces parties à chercher des façons de résoudre l'appel sans tenir d'audience. Les parties profitent du PRR, car il leur donne la possibilité de résoudre l'appel jusqu'à un mois après sa production au dossier plutôt que d'attendre qu'une audience ait lieu plusieurs mois plus tard. Les parties peuvent aussi déterminer elles-mêmes les modalités d'un règlement alors que dans le cas d'une audience, la décision est rendue par un membre. Cette année, le TAS a tenu 1 433 séances dans le cadre du PRR. Le taux de règlement a été de 32 %, soit un taux comparable à celui obtenu pour l'exercice précédent (34 %).

Règles du TAS

Le TAS est en train d'élaborer ses propres règles de procédure. En conjonction avec les Règles communes de TJSO, introduites en octobre 2013, les Règles de procédure du TAS accroîtront la transparence des procédures de ce tribunal et aideront les parties à se préparer pour leur audience. Le TAS a consulté des parties intéressées au sujet de ces règles au début de 2015.

Appels de décisions de révision quant à l'admissibilité sur le plan médical

Le TAS a commencé à observer cette année une augmentation du nombre d'appels relatifs à l'admissibilité sur le plan médical alors que l'Unité des décisions sur l'admissibilité des personnes handicapées du MSSC a rendu un nombre accru de décisions quant à l'admissibilité sur le plan médical. Le TAS a reçu 726 dossiers d'appels de décisions quant à l'admissibilité sur le plan médical. Par comparaison, il n'en avait reçu que 147 en 2013-2014. Le volume d'appels devrait continuer d'augmenter et le TAS collabore avec les cliniques juridiques et l'Unité des décisions sur l'admissibilité des personnes handicapées à la réalisation de deux projets visant à gérer cette situation :

1. Élargir le PRR de manière à ce qu'il s'étende aux appels de décisions de révision quant à l'admissibilité sur le plan médical
2. Introduire les ordonnances de consentement à l'audience

Formation du personnel

Les employés de première ligne ont reçu de la formation donnée par un professionnel de la santé mentale pour leur permettre d'approfondir leur connaissance des problèmes de santé mentale, de dissiper certains mythes et de mettre fin à la stigmatisation. Cette formation les aide aussi à mieux servir les usagers qui souffrent de troubles de santé mentale.

Statistiques

Le TAS a reçu 14 025 demandes d'appel, soit 700 de moins que lors de l'exercice précédent. Un plus grand nombre de dossiers d'appel ont été traités cette année comparativement à l'exercice précédent, de sorte qu'il y a eu plus de cinq cents cas en instance de moins. La période moyenne requise pour traiter un dossier est passée de 8,9 à 10,6 mois. Le TAS a continué d'inscrire des audiences au rôle dans les 30 jours suivant la réception de la demande d'appel.

Tableau 1 - Résumé

	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Demandes d'appel reçues	14 025	14 768	15 430
Menées à terme	14 606	14 225	13 325
En instance	11 317	11 898	11 355
Délai de traitement (en nombre de mois)	10,6	8,9	8,7

Tableau 2 - Appels menés à terme avec ou sans audience

	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Menés à terme sans audience *	4 977 (34 %)	4 936 (35 %)	4 952 (37 %)
Menés à terme avec audience **	9 629 (66 %)	9 289 (65 %)	8 373 (63 %)

* L'expression « *mené à terme sans audience* » désigne notamment ce qui suit : appel réglé avant l'audience en raison du consentement de l'appelant ou du retrait de l'appelant (par exemple, dans le cadre d'un processus de règlement rapide); demande de réexamen rejetée; absence de communication de l'appelant; question hors compétence; autres raisons administratives.

** L'expression « *mené à terme avec audience* » désigne notamment les décisions rendues à la suite d'une audience de réexamen.

Tableau 3 - Appels par type de programme

	2014-2015	2013-2014	2012-2013
POSPH	13 207 (94 %)	13 732 (93 %)	14 317 (93 %)
Programme OT	818 (6 %)	1 036 (7 %)	1 113 (7 %)
Total	14 025	14 768	15 430

Tableau 4 - Appels déposés dans le cadre du POSPH par catégorie

POSPH	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Refus	11 716 (89 %)	12 613 (92 %)	13 307 (93 %)
Annulation et suspension	828 (6 %)	353 (2 %)	282 (2 %)
Montant et réduction	559 (4 %)	659 (5 %)	628 (4 %)
Autres	104 (1 %)	107 (1 %)	100 (1 %)
Total	13 207	13 732	14 317

Tableau 5 - Demandes d'appel produites dans le cadre du programme OT par catégorie

Programme OT	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Refus	178 (22 %)	229 (22 %)	280 (25 %)
Annulation et suspension	293 (36 %)	393 (38 %)	397 (36 %)
Montant et réduction	320 (39 %)	383 (37 %)	409 (37 %)
Autres	27 (3 %)	31 (3 %)	27 (2 %)
Total	818	1 036	1 113

Tableau 6 - Décisions de tribunaux par résultat

POSPH	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Accueilli	5 090 (55 %)	4 789 (54 %)	3 961 (50 %)
Rejeté	2 533 (27 %)	2 436 (28 %)	2 434 (31 %)
Rejeté <i>in absentia</i> *	1 178 (13 %)	1 163 (13 %)	941 (12 %)
Autres **	437 (5 %)	443 (5 %)	531 (7 %)
Total	9 238	8 831	7 867

Programme OT	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Accueilli	69 (18 %)	57 (12 %)	48 (9 %)
Rejeté	119 (30 %)	186 (41 %)	192 (38 %)
Rejeté <i>in absentia</i> *	151 (39 %)	155 (34 %)	151 (30 %)
Autres **	52 (13 %)	60 (13 %)	115 (23 %)
Total	391	458	506

* Dossiers rejetés in absentia : l'appelant ne s'est pas présenté à l'audience.

** Parmi les autres décisions, citons : ordonnance sur consentement; appel ne pouvant être interjeté devant le tribunal; appel interjeté en retard; question hors compétence; question réglée ou retirée; dossier renvoyé au directeur ou à l'administrateur afin qu'il réexamine la décision originale selon les directives données par le tribunal.

Normes de service

Le but est d'atteindre la norme de service huit fois sur dix (80 pour cent du temps).

Norme	Nombre de fois que la norme de service a été atteinte (%)	Nombre de jours moyen
Les appels sont inscrits au rôle et un avis d'audience est envoyé au plus tard 30 jours civils après la réception de l'appel.	19 %	42 (avis d'audience)
<i>Et</i> La date de l'audience est fixée de manière à ce que cette audience ait lieu au plus tard 180 jours civils après la date de l'avis d'audience.		224 (date d'audience)
Les décisions sont publiées dans les 30 jours civils suivant la fin de l'audience.	58 %	33

tjso.ca/tas

[Retour à la table des matières](#)

Annexe I - Membres de TJSO en date du 31 mars 2015

Le président exécutif et la présidente exécutive suppléante sont membres de chacun des tribunaux de TJSO. Les membres dont le nom est suivi d'un astérisque (*) ont été nommés à plus d'un tribunal de TJSO.

Président exécutif et présidente exécutive suppléante de TJSO

Nom	Premier mandat	Fin du mandat
Michael Gottheil (président exécutif)	Mars 2011	Mars 2016
Dre Lilian Ma (présidente exécutive suppléante)	Mars 2011	Mars 2016

Commission de révision des services à l'enfance et à la famille et Commission de révision des placements sous garde

Nom	Premier mandat	Fin du mandat
Kevin W. Brothers	Novembre 2010	Novembre 2015

Donald Butler	Décembre 2006	Décembre 2016
Celia Denov	Février 2007	Février 2017
Patrick R. Doran *	Mai 2007	Mai 2017
Judy Finlay	Janvier 2011	Janvier 2016
Nathalie Fortier *	Juillet 2013	Juillet 2015
John Gates	Octobre 2005	Octobre 2016
Suzanne Gilbert * (présidente associée)	Octobre 2006	Mars 2016
Gail Gonda	Mai 2007	Mai 2017
Andrea Himel	Novembre 2010	Novembre 2015
Heather Hunter	Mai 2008	Mai 2018
Lorna King	Avril 2006	Avril 2016
Alina (Alice) Lazor	Mai 2008	Mai 2018
Robert Lefebvre *	Février 2013	Février 2016
Richard Linley	Décembre 2006	Décembre 2016
Richard Meen	Février 2011	Février 2016
Eva Nichols *	Février 2013	Août 2016
Michele O'Connor	Novembre 2010	Novembre 2015
Frances Sanderson	Décembre 2006	Décembre 2016
Ruth Ann Schedlich	Août 2002	Octobre 2016
Sheena Scott (vice-présidente)	Mai 2008	Mai 2015
Jayashree (Jay) Sengupta *	Juillet 2014	Septembre 2018
John F. Spekkens	Novembre 2010	Novembre 2015
Wendell White	Mars 1999	Septembre 2016
Mary Wong	Mai 2007	Mai 2017

Tribunal des droits de la personne de l'Ontario

Nom	Premier mandat	Fin du mandat
Sarah Atkinson	Janvier 2015	Janvier 2017

Kim Bernhardt	Janvier 2015	Janvier 2017
Kenneth Bhattacharjee (vice-président)	Septembre 2008	Septembre 2018
Catherine Bickley	Janvier 2011	Janvier 2016
Keith Brennenstuhl * (vice-président)	Septembre 2007	Septembre 2017
Ruth Carey *	Août 2012	Décembre 2016
Ena Chadha (vice-présidente)	Septembre 2007	Septembre 2017
Kevin Cleghorn	Janvier 2011	Janvier 2016
Brian Cook (vice-président)	Septembre 2008	Septembre 2018
Genevieve Debane (vice-présidente)	Juin 2011	Juin 2016
Andrew Diamond	Août 2008	Août 2018
Maureen Doyle * (vice-présidente)	Août 2008	Février 2016
Brian Eyolfson (vice-président)	Août 2007	Août 2017
Eli Fellman * (vice-président)	Décembre 2014	Décembre 2015
Michelle Flaherty *	Octobre 2008	Juin 2018
Nathalie Fortier *	Juillet 2014	Juillet 2015
Aida Gatfield	Janvier 2013	Janvier 2018
Suzanne Gilbert *	Décembre 2012	Mars 2016
Yola Grant (présidente associée)	Avril 2014	Avril 2016
Maurice Green	Janvier 2013	Janvier 2018
Mark Handelman	Août 2008	Août 2018
Beverly Harris	Décembre 2012	Décembre 2017
Mark Hart (vice-président)	Septembre 2007	Septembre 2017
Dale Hewat	Septembre 2008	Septembre 2018
Judith Hinchman	Août 2008	Août 2018
Julie Jai	Janvier 2015	Janvier 2017
Kaye Joachim	Décembre 2005	Septembre 2015
Colin Johnston	Janvier 2015	Janvier 2017
Janice Diane Johnston	Janvier 2011	Janvier 2016

Judith Keene	Novembre 2008	Août 2015
Dawn Kershaw * (vice-présidente)	Octobre 2012	Mai 2015
Robert Lefebvre *	Février 2014	Février 2016
Michael Lerner	Janvier 2011	Janvier 2016
Laurie Letheren (vice-présidente)	Février 2015	Février 2017
Ian Mackenzie	Mars 2011	Mars 2016
Kathleen Martin (vice-présidente)	Juin 2006	Septembre 2017
Yasmeena Mohamed	Janvier 2011	Janvier 2016
David Muir (vice-président)	Août 2008	Août 2018
Eva Nichols *	Février 2013	Août 2016
Naomi Overend (vice-présidente)	Septembre 2008	Septembre 2018
Jo-Anne Pickel (vice-présidente)	Octobre 2012	Octobre 2017
Sheri Price (vice-présidente)	Septembre 2008	Septembre 2018
Daniel Randazzo	Décembre 2012	Décembre 2017
Leslie Reaume (vice-présidente)	Juin 2007	Juin 2017
Alison Renton (vice-présidente)	Octobre 2008	Octobre 2018
Caroline Rowan	Octobre 2005	Octobre 2016
Douglas Sanderson (vice-président)	Janvier 2011	Janvier 2016
Janice Sandomirsky	Août 2008	Août 2018
Jennifer A. Scott (vice-présidente)	Juillet 2006	Septembre 2017
Jayashree (Jay) Sengupta * (vice-présidente)	Septembre 2008	Septembre 2018
Brian Sheehan	Août 2008	Août 2018
Lorne Slotnick	Septembre 2008	Septembre 2018
Mary Truemner (vice-présidente)	Septembre 2008	Septembre 2018
Rosemary Walden-Stephan *	Décembre 2012	Juillet 2016
Eric Whist	Septembre 2008	Septembre 2018
Ailsa Wiggins	Août 2008	Août 2018

Commission de la location immobilière

Nom	Premier mandat	Fin du mandat
Elizabeth Beckett *	Février 2001	Avril 2017
Joseph A. Berkovits	Juin 2005	Juillet 2016
Keith Brennenstuhl *	Décembre 2012	Septembre 2017
Aleksandar Brkic	Mars 2015	Mars 2017
Vincenza (Enza) Buffa	Mai 2004	Mai 2016
Kim E. Bugby (vice-présidente coordonnatrice)	Septembre 2004	Mai 2018
William Burke	Octobre 2005	Octobre 2016
Ruth Carey *	Décembre 2006	Décembre 2016
Sylvie Charron * (vice-présidente)	Octobre 2012	Octobre 2017
Vincent Ching	Avril 2006	Avril 2015
Harry Cho	Octobre 2012	Octobre 2015
Esi Codjoe	Janvier 2015	Janvier 2017
Brian A. Cormier	Avril 2006	Mai 2016
Emily Crocco	Janvier 2015	Janvier 2017
Lisa Del Vecchio	Janvier 2015	Janvier 2017
Thomas F. Fagan *	Juin 2013	Juin 2015
Nancy Fahlgren	Juin 1998	Juin 2016
Eli Fellman * (vice-président)	Décembre 2004	Décembre 2015
Murray William Graham	Juin 1998	Juillet 2015
Petar Guzina	Novembre 2009	Novembre 2019
Brenna Homeniuk	Décembre 2006	Décembre 2016
Elke Homsí	Mars 2006	Février 2016
Louise Horton	Juin 2009	Juin 2019
Greg Joy	Juin 2005	Juin 2016
Anna Jurak *	Août 2012	Juin 2016
Caroline A. A. King	Octobre 2004	Octobre 2016

Teddy Kwan	Novembre 2014	Novembre 2016
Renée Lang	Janvier 2015	Janvier 2017
Claudette Leslie	Avril 2006	Avril 2016
Kevin Lundy	Octobre 2012	Octobre 2016
Dre Lilian Yan Ma * (présidente associée)	Juin 2005	Mars 2016
Sandra Macchione *	Février 2011	Février 2016
Ieva Martin	Juin 2004	Juin 2016
Carol Anne McDermott *	Août 2012	Juin 2017
James (Jim) McMaster	Octobre 2005	Novembre 2016
Debbie Mosaheb	Février 2011	Février 2016
Robert Murray *	Septembre 2012	Février 2017
Gerald Naud *	Octobre 2004	Octobre 2016
John Patrick Nolan	Novembre 2006	Mai 2019
Nicholas Pernal	Janvier 2015	Janvier 2017
Jean-Paul Pilon	Août 2006	Février 2017
Gobinder Singh Rhandawa	Juillet 2014	Juillet 2016
Roger Rodrigues	Janvier 2015	Janvier 2017
Jana Rozehnal	Avril 2006	Avril 2016
Egya Ndayinanse Sangmuah (vice-président)	Janvier 2007	Août 2016
Guy William Savoie (vice-président)	Mai 2001	Avril 2017
Michael Soo	Juillet 2007	Juillet 2015
Lisa M. Stevens	Novembre 2009	Novembre 2019
Lynn Stilwell	Avril 2004	Avril 2016
Jeanie Theoharis	Décembre 2006	Décembre 2016
Mariam Elizabeth Usprich	Mars 2006	Février 2016
Jonelle Van Delft (vice-présidente)	Novembre 2004	Juin 2017
Karen Wallace (vice-présidente)	Décembre 2006	Février 2016
Sylvia Nancy Watson	Juin 2009	Juin 2019

Karol Wronecki

Janvier 2007

Janvier 2017

Tribunaux de l'enfance en difficulté de l'Ontario

Membres du tribunal anglais

Nom	Premier mandat	Fin du mandat
Ross Caradonna	Mai 2008	Mai 2018
Maureen Doyle *	Août 2013	Février 2016
Suzanne Gilbert * (vice-présidente)	Mai 2011	Mars 2016
Derryn Gill	Avril 2005	Juin 2015
Julie Lindhout	Avril 2005	Juin 2015
Eva Nichols *	Janvier 2005	Août 2016
Jayashree (Jay) Sengupta *	Août 2012	Septembre 2018

Membres du tribunal français

Nom	Premier mandat	Fin du mandat
Maureen Doyle *	Août 2013	Février 2016
Michelle Flaherty *	Août 2013	Juin 2018
Nathalie Fortier *	Juillet 2014	Juillet 2015
Suzanne Gilbert * (vice-présidente)	Mai 2011	Mars 2016
Robert Lefebvre *	Janvier 2005	Février 2016

Tribunal de l'aide sociale

Nom	Premier mandat	Fin du mandat
Elizabeth Beckett *	Août 2012	Avril 2017
Terry Brouillet	Juin 2013	Juin 2015
Brian Brown	Avril 2004	Mai 2016
Jean Buie	Octobre 2013	Octobre 2015
Sylvie Charron * (vice-présidente)	Décembre 2009	Octobre 2017
Harold Dolan	Août 2013	Août 2015

Patrick Doran *	Juin 1998	Mai 2017
Thomas F. Fagan *	Juin 2013	Juin 2015
Pauline Faubert	Novembre 2014	Novembre 2016
Nathan Ferguson	Juin 2006	Juin 2017
Lisa Freedman	Août 2013	Août 2015
Romona Gananathan	Septembre 2013	Septembre 2015
Kelly Gaon	Août 2008	Juin 2015
Cheryl Henshaw	Novembre 2014	Novembre 2016
Audrey Hummelen (vice-présidente)	Juin 2007	Octobre 2017
Anna Jurak *	Mai 2004	Juin 2016
Dawn Kershaw *	Juin 2006	Juin 2016
Jennifer Khurana	Juillet 2013	Juillet 2015
Linda Lebourdais	Février 2005	Février 2016
Denise Lemmon	Mars 2005	Mars 2016
Sandra Macchione *	Novembre 2006	Novembre 2016
Janice MacGuigan	Mai 2008	Mai 2018
Sherry MacIsaac	Mai 2013	Mai 2015
Roslynne Mains	Janvier 2003	Février 2016
Allan Matte	Février 2014	Février 2016
Carol Anne McDermott *	Juin 2007	Juin 2017
Beverly Moore (présidente associée)	Octobre 2006	Septembre 2015
Robert Murray * (vice-président)	Mai 2004	Février 2016
William Murray	Juin 2008	Novembre 2017
Marilyn Mushinski	Juin 2004	Juillet 2016
Gerald Naud *	Mars 2015	Octobre 2016
Monica Purdy	Mars 2005	Mars 2016
Josephine Racioppo	Septembre 2013	Septembre 2015
Margaret Reynolds	Avril 2006	Avril 2016

Tony Riccio	Octobre 2005	Novembre 2015
Sherene Shaw	Février 2005	Février 2016
Richard Simpson	Octobre 2005	Octobre 2016
Holly Solomon	Juin 2013	Juin 2015
Jonelle Van Delft * (vice-présidente)	Février 2015	Juin 2017
Rosemary Walden-Stephan *	Février 2001	Juillet 2016

tjso.ca[Retour à la table des matières](#)
